

SOMMAIRE

Préface.	11
-----------------------	----

Partie I – LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE ROULAGE

A. La procédure devant le tribunal de police, section pénale	13
---	----

a) Avant la fixation de la cause

1. Demande d'autorisation de consultation ou de copie du dossier répressif (art. 21 <i>bis</i> C. i. cr.)	15
--	----

b) Après la fixation de la cause

2. Courrier de réservation d'une affaire.	17
--	----

c) Mises à la cause et réclamations

3. Requête en vue d'obtenir la copie gratuite du dossier répressif (art. 674 <i>bis</i> , § 2, C. jud.)	19
4. Placet de constitution de partie civile	21
5. Citation directe (art. 145 C. i. cr.)	24
6. Requête en intervention volontaire (art. 813 C. jud.)	27

d) Conclusions et requêtes du prévenu

7. Conclusions en demande de changement de langue (art. 23 de la loi du 15 juin 1935)	29
8. Conclusions relatives à la problématique du jeune conducteur (art. 38, § 5, de la loi du 16 mars 1968)	32
9. Conclusions relatives à la récidive spéciale (art. 38, § 6, de la loi du 16 mars 1968)	36
10. Conclusions relatives au dépassement du délai raisonnable (art. 6 CEDH et 21 <i>ter</i> du titre préliminaire du Code de procédure pénale)	43
11. Conclusions relatives à la prescription de l'action publique (art. 68 de la loi du 16 mars 1968)	47
12. Conclusions en contestation d'excès de vitesse vu l'état de nécessité (art. 29, § 3, de la loi du 16 mars 1968 et 71 C. pén.)	51
13. Conclusions en contestation d'excès de vitesse pour irrégularité des constatations (art. 29, § 3, de la loi du 16 mars 1968)	57

14. Conclusions en contestation de délit de fuite (art. 33 de la loi du 16 mars 1968)	65
15. Conclusions en contestation d'intoxication alcoolique (art. 34 de la loi du 16 mars 1968)	69
16. Conclusions en contestation d'état d'ivresse (art. 35 de la loi du 16 mars 1968)	75
17. Conclusions en contestation d'éthylotest antidémarrage (art. 37/1 de la loi du 16 mars 1968)	79
18. Conclusions en contestation de défaut d'assurance (art. 22 et 24 de la loi du 21 novembre 1989)	84
19. Conclusions en contestation d'entrave méchante à la circulation (art. 406, al. 1 ^{er} , C. pén.)	88
20. Conclusions en contestation d'infractions à la réglementation liée au coronavirus COVID-19 (A.M. du 28 octobre 2020)	91
21. Conclusions en demande de peine de travail (art. 37quinquies C. pén.)	104
22. Conclusions en demande de suspension du prononcé de la condamnation (art. 3 et s. de la loi du 29 juin 1964)	107
23. Requête en réouverture des débats (art. 772 et 773 C. jud.)	110

e) Après le prononcé du jugement

24. Demande de mise en œuvre de la déchéance du droit de conduire durant une période déterminée	113
25. Requête en réintégration dans le droit de conduire (art. 44 de la loi du 16.03.1968)	114
26. Requête en rectification d'erreur matérielle (art. 794 et s. C. jud.)	116
27. Citation en opposition (art. 171 C. i. cr.)	119
28. Formulaire de griefs d'appel (art. 204, al. 3, C. i. cr.)	121
29. Recours en grâce (art. 110 Const.)	125
30. Requête en réhabilitation (art. 621 et s. C. i. cr.)	129

B. La procédure devant le tribunal de police, section civile

a) Citations en indemnisation

31. Citation – action directe (art. 150 de la loi du 4 avril 2014)	133
32. Citation – usager faible (art. 29bis de la loi du 21 novembre 1989)	136

33. Citation – impossibilité de départager les responsabilités (art. 29ter de la loi du 21 novembre 1989)	140
34. Citation à l'encontre du Fonds commun de garantie belge (art. 19bis-11, § 1 ^{er} , de la loi du 21 novembre 1989)	143
35. Citation à l'encontre du Bureau belge des assureurs automobiles (art. 19bis-1, de la loi du 21 novembre 1989)	147
b) Attestation de témoin	
36. Formulaire d'attestation de témoin (art. 961/1 et 961/2 C. jud.)	149
c) Action récursoire	
37. Citation – action récursoire (art. 44 à 47 de l'annexe à l'arrêté royal du 5 février 2019)	151
38. Courrier de notification d'intention d'action récursoire (art. 152 de la loi du 4 avril 2014)	153
39. Reconnaissance de dette (art. 1326 C. civ.)	155
40. Conclusions en contestation d'action récursoire pour ivresse (art. 46, 2 ^o , a, de l'annexe à l'arrêté royal du 5 février 2019)	156
d) Requêtes	
41. Requête conjointe (art. 706 C. jud.)	162
42. Requête en intervention volontaire (art. 813, al. 1 ^{er} , C. jud.)	163
43. Requête en aménagement des délais pour conclure et fixation (art. 747, § 2, C. jud.)	165
44. Requête en rectification d'erreur matérielle (art. 794 C. jud.)	167
45. Requête d'appel (art. 1056 C. jud.)	169

Partie II – LA PROCÉDURE D'INTÉRÊTS CIVILS

a) Requêtes et conclusions

46. Requête en examen des intérêts civils (art. 4 du titre préliminaire du Code de procédure pénale)	173
47. Requête en aménagement des délais pour conclure et fixation (art. 747, § 2, C. jud.)	175
48. Conclusions en réclamation de l'indemnisation du préjudice résultant du décès	177

49. Conclusions en réclamation de l'indemnisation du préjudice corporel	182
50. Conclusions en contestation de l'indemnisation du préjudice corporel	208
51. Conclusions en réclamation de l'indemnisation du préjudice au véhicule en perte totale économique	229
52. Conclusions en réclamation de l'indemnisation du préjudice au véhicule réparable	234
b) Expertise du préjudice corporel	
53. Citation en demande d'expertise médicale judiciaire	238
54. Requête en récusation d'expert pour cause de suspicion légitime (art. 966 et 828, 1 ^o , C. jud.)	244
55. Requête en remplacement d'expert (art. 979 C. jud.)	247
56. Requête en assistance judiciaire en vue d'obtenir la gratuité de l'expertise judiciaire (art. 664 et S. C. jud.)	249
57. Compromis d'expertise médicale amiable	251
c) Indemnisation amiable	
58. Quittance provisionnelle	255
59. Contrat de transaction (art. 2044 C. civ.)	256
d) Référé-provision	
60. Citation en référé-provision (art. 584 C. jud.)	258
61. Conclusions en contestation de référé-provision (art. 584 C. jud.)	261
e) Fonds d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence	
62. Requête au Fonds d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence, par la victime d'un acte intentionnel de violence (art. 28 et s. de la loi du 1 ^{er} août 1985)	264
63. Requête au Fonds d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence, par la victime d'un acte de terrorisme (art. 42bis de la loi du 1 ^{er} août 1985)	270
Postface	276
Présentation des auteurs	278